Décharge 1994: budget du Centre européen pour la formation professionnelle CEDEFOP

1996/2044(DEC) - 24/04/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Edward KELLETT-BOWMAN (PPE, RU), le Parlement donne décharge au Conseil d'administration du Centre européen pour le développement et la formation professionnelle (Thessalonique) concernant l'exécution de leur budget pour les exercices 1994 et 1995. Toutefois, l'accord conclu entre le CEDEFOP et le gouvernement grec concernant la construction et l'achat des bâtiments à Thessalonique le laisse perplexe, notamment à cause de l'opacité implicite des termes utilisés dans le contrat. Il se dit également préoccupé que le CEDEFOP ait avancé la moitié du prix d'achat du nouveau siège avant même sa mise en chantier et qu'il avancera encore un quart supplémentaire dans une phase très précoce des travaux alors que l'accord ne comporte aucune obligation de ce genre. En conséquence, il invite le CEDEFOP à lui faire rapport semestriellement (et pour la première fois en juin 1997) sur l'état d'avancement des travaux et à fournir des indications sur le coût final de la construction. Il estime parallèlement que les difficultés liées au transfert du personnel de Berlin à Thessalonique, principalement imputables au Conseil, devraient être réglées dans le courant de l'année et souligne au passage que les difficultés rencontrées pour compléter les effectifs du nouveau siège (et les problèmes liés à la motivation du personnel suite au déménagement à Thessalonique) ont durement porté atteinte au fonctionnement de l'agence. Enfin, il précise que dans l'ensemble le CEDEFOP fournit des produits de qualité et exerce une fonction claire et cohérente dans le contexte de la politiqe communautaire en matière de formation professionnelle.